



CLUB DES NAGEURS DE JUVISY

www.cnjuvisy.fr

FACEBOOK / INSTAGRAM : cnjuvisy

FORMALITES D'ADMISSION AU CLUB

Saison 2021/2022

LOISIRS AQUAGYM

PIECES A FOURNIR :

- 1 certificat médical ou questionnaire de santé « cerfa 15699*01 »
- 1 bulletin d'adhésion
- 1 règlement de la cotisation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET RENVOYE
L'accès au bassin ne sera autorisé qu'après enregistrement.

ATTENTION : LA DOUCHE AVANT L'ACCES AU BASSIN ET LE BONNET DE BAIN
SONT OBLIGATOIRES.
LES LUNETTES FORTEMENT CONSEILLEES.

REPRISE DES ACTIVITES DU CLUB : VENDREDI 01 octobre 2021.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS

Courrier (pas de lettre recommandé) ou dépôt dans la BAL

CNJ – Stade MAQUIN – 9 avenue de la passerelle – 91170 VIRY-CHATILLON

Mail

secretariat.cnj@gmail.com



CLUB DES NAGEURS DE JUVISY

www.cnjuvisy.fr

FACEBOOK / INSTAGRAM : cnjuvisy

FORMALITES D'ADMISSION AU CLUB

Saison 2021/2022

LOISIRS AQUAGYM

HORAIRES

(sauf jours fériés et vacances scolaires)

- VENDREDI : 20h40 – 21h25

- **LIMITE A 30 PLACES** -

COTISATION ANNUELLE

AQUAGYM	171 €
Si déjà inscrit le MERCREDI	81 € en complément

Possibilité de payer en 3 fois.

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre du **CNJ(*)** - possibilité de payer en 3 fois

COUPON SPORT ou Chèque VACANCES

Pay pal (si inscription par mail) - @cnjuvisy





Scannez. Payez. C'est réglé.

Les espèces seront refusées.

(*)Les chèques seront encaissés aux alentours du 30.10.21 ; 30.11.21 ; 30.12.21



CLUB DES NAGEURS DE JUVISY

www.cnjuvisy.fr

FACEBOOK / INSTAGRAM : cnjuvisy

BULLETIN D'INSCRIPTION

Saison 2021/2022

LOISIRS AQUAGYM

ADHERENT

Nom et Prénom

Adresse

Date et lieu de naissance

Téléphone

EMAIL **OBLIGATOIRE**

Je m'engage à respecter les statuts et règlements du CNJ, ainsi que des organismes et fédérations sportives auxquels le Club est adhérent.

Je déclare bien savoir que je ne suis couvert, en cas d'accident pendant la pratique de l'activité choisie au Club, **que quinze jours seulement après la signature du présent bulletin** (délai nécessaire aux formalités) et bien connaître que cette assurance ne comporte pas d'indemnités complémentaires pour perte de salaire ou manque à gagner.

Je déclare bien savoir qu'il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année, seul durant le 1^{er} mois et à hauteur de 50% de la cotisation.

J'autorise le Club des Nageurs de Juvisy à fixer, reproduire et communiquer au public les photos prises dans le cadre des entraînements et lors des manifestations organisées (Compétitions, Stage, Critérium...).

SECTION

AQUAGYM

COMPLEMENT AU MERCREDI

Fait à JUVISY, le _____

Signature du nageur

VALANT ACCEPTATION DU REGELEMENT INTERIEUR



CLUB DES NAGEURS DE JUVISY

www.cnjuvisy.fr

FACEBOOK / INSTAGRAM : cnjuvisy

Règlement intérieur du C.N.J.

Article 1

Le Club des Nageurs de Juvisy est adhérent à la F.S.G.T. (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Article 2

Les couleurs du Club sont bleu roi et blanc.

Article 3

Le club comporte différentes sections

Natation Sportive Aquagym Loisirs Adultes Aquapalme

Les nageurs inscrits en section compétition participent obligatoirement aux différentes rencontres inscrites au calendrier de la saison sportive.

Article 4

Les séances d'entraînement ont lieu à la piscine mise à la disposition par les autorités compétentes. Il est expressément recommandé de respecter les horaires fixés par le Club ainsi que le règlement intérieur de la piscine. Il est interdit aux parents de pénétrer dans les vestiaires.

Article 5

Les adhérents représentent le Club à l'intérieur comme à l'extérieur des lieux d'entraînement. En cas de propos incorrects ou de mauvaise conduite lors des entraînements et des déplacements, l'adhérent pourra être sanctionné, jusqu'à être suspendu de manière temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation. Le Bureau confirmera par lettre aux parents pour les enfants mineurs, les motifs de sanction et la nature de cette dernière.

Article 6

Les séances d'entraînement doivent être suivies assidûment. Les nageurs doivent être à l'heure sur le bord du bassin. La présence d'un nageur ne sera effective qu'après pointage avec le maître-nageur sur le bord du bassin. Pour les nageurs mineurs, en cas de départ non autorisé par le maître-nageur avant la fin de la séance, le Club décline toute responsabilité.

Seuls, la maladie, l'accident ou le cas de force majeure sont considérés comme des excuses valables. Il sera tenu compte de l'assiduité aux séances d'entraînement et aux compétitions pour le renouvellement de l'adhésion.

Article 7

Ne pourront participer aux séances d'entraînement que les adhérents ayant dûment rempli et signé leur bulletin d'adhésion, à jour de leur cotisation, ayant fourni un certificat médical autorisant la pratique de la natation.

Article 8

Tous les déplacements sont organisés et encadrés par des membres du Bureau.

Article 9

Il est recommandé au nageur de n'apporter avec lui ni objet de valeur, ni somme d'argent importante. Le Club décline toute responsabilité quant aux affaires personnelles perdues ou endommagées lors des entraînements ou des déplacements.

Articles 10

Tout accident, même bénin, doit être déclaré immédiatement au responsable présent. Tout adhérent accidenté dans l'enceinte de la piscine sera évacué par les pompiers.

Article 11

Le Bureau est l'organisme dirigeant composé de membres élus par l'assemblée. Il organise les activités du Club.

Article 12

Tout membre qui adhère au Club des Nageurs de Juvisy s'engage à respecter le présent règlement.

Tout manquement au règlement entraînera une exclusion du Club sans remboursement même partiel de la cotisation.